



**PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
Compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 septembre 2017**

**Présents :**

**Bureau :** MME BEVIERE, MM. BOURGEOIS, BRUNEAU, CITRON, GUERINET, MAMEAUX, MASSON, PETETIN, ROUSSEAU, THION.

**Autres personnalités :** M. GUERIN, Conseiller départemental du Loiret, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement.

**Absents excusés :**

**Bureau :** MMES CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, LEVY, MM. BOUVARD, PICARD, POISSON, TARTINVILLE.

**Autres personnalités :** Mme DUBOIS, Député du Loiret, Mme GEORJON, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, Mme BESNIER, Vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. VERGER, Conseil régional, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers, Mme PALMIERI Conseil départemental du Loiret.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 7 juillet 2017 (envoyé par mail)
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention
- Contrat Global Essonne amont :
  - . attribution du marché et demande de subvention pour le suivi renforcé de la qualité des eaux des forages d'alimentation en eau potable
  - . demandes de subvention pour le poste d'animateur principal (2018)
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet et modification du tableau des effectifs
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE souhaite la bienvenue aux élus pour ce Bureau de rentrée, et excuse Mme la Sous-préfète et Mme le Député, absentes.

Elle accueille les nouveaux délégués, désignés depuis le changement de statuts du Pays, devenu en mai PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), ce qui a fait évoluer le nombre de représentants des EPCI au Bureau : un délégué supplémentaire pour la CC du Pithiverais, M. PETETIN et deux délégués supplémentaires pour la CC Plaine du Nord Loiret, M. POISSON, excusé, et M. ROUSSEAU, présent.

La Présidente leur souhaite la bienvenue.

Elle présente aussi Germain FOURNIER, qui remplace Emmanuel CAMPLO au poste d'animateur du Contrat Global Essonne amont, recruté par le SMORE (Syndicat Mixte de l'œuf de la Rimarde et de l'Essonne). Mme BEVIERE rappelle son parcours au Pays, puisqu'en effet, Germain FOURNIER avait été recruté, pour six mois, comme stagiaire à la CLE du SAGE Nappe de Beauce pour créer une base de données sur les ouvrages hydrauliques existants sur le territoire du SAGE, de calculer les indicateurs de taux d'étagement et de taux de fractionnement des cours d'eau et d'établir une pré-cartographie des têtes de bassin versant.

Mme BEVIERE propose de faire un tour de table pour que chacun se présente. Germain se présente à son tour, en rappelant son parcours universitaire, dont son Master 2 « Eau, Cartographie, Géomatique » à l'Université d'Orléans.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. Jean-Claude BOUVARD donne pouvoir à M. James BRUNEAU, Mme Delmira DAUVILLIERS donne pouvoir à M. Denis THION.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point à l'ordre du jour.

## Approbation du compte-rendu du Bureau du 7 juillet 2017

Mme BEVIERE rappelle les principaux points à l'ordre du jour du Bureau du 7 juillet : dossiers du CRST, validation du devis SYNOPTER pour la phase animation économique sous forme d'entente économique, validation du devis LNE pour le projet « Jardiner au naturel », validation du contrat avec PME pour l'assistance à la valorisation des CEE bonifiés dans le cadre du TEPCV.

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. La Présidente ne relève pas d'observation en séance.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## Contrat Régional de Solidarité Territoriale : examen des dossiers de demande de subvention

Mme BEVIERE indique que quatre dossiers CRST et un dossier A vos ID investissement sont étudiés. Elle passe la parole à M. GUERINET.

### **- Acquisition d'une bineuse Schmotzer de 4 mètres, GAEC LE MESNIL.**

L'augmentation de la surface en agriculture biologique sur l'exploitation de Greneville-en-Beauce (Marc LEPRINCE) entraîne un besoin d'équipement performant pour lutter mécaniquement contre les adventices.

Après des recherches comparatives, le projet du GAEC Le Mesnil s'est orienté sur l'achat d'une bineuse de marque Schmotzer de 4 mètres. Cet outil permettra également, en cas de besoin, de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur la partie de l'exploitation en agriculture conventionnelle.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 25 700,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 8 900,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

### **- Aménagements pour la création d'une boutique de vente directe à la ferme, M. Jérôme VERONIQUE.**

Maraîcher biologique salarié depuis 10 ans environ, M. VERONIQUE nourrit le projet d'une installation depuis plusieurs années. La possibilité offerte par sa belle-famille d'habiter dans la ferme familiale avec sa compagne et de bénéficier d'un terrain de 5,4 hectares à proximité immédiate, a permis de concrétiser le projet.

Après avoir suivi le parcours d'installation, M. VERONIQUE crée son entreprise individuelle en janvier 2017. Il a, depuis, lancé la production maraîchère biologique pour fournir des légumes en septembre 2017, notamment via une boutique à la ferme et une AMAP (choix de ces 2 modes de commercialisation).

L'engagement de M. VERONIQUE :

- produire des produits bio-locaux
- cultiver environ 200 variétés de légumes, fruits, et petits fruits, des plantes aromatiques et médicinales
- transformer une partie de la production sur place (plantes séchées, confitures, coulis, soupes...)

A moyen terme, le souhait est de produire aussi des champignons, du miel, en lien avec les apiculteurs du territoire.

La vente directe permet de :

- accéder à des produits frais, de saison et de qualité
- vendre directement aux consommateurs, ce qui permet d'instaurer une relation privilégiée avec ces derniers
- maîtriser les coûts de fonctionnement de l'exploitation
- supprimer les pollutions liées aux transports.

Le lieu est situé sur la D26, à la sortie d'Ondreville/Essonne en se dirigeant vers Puiseaux. Cet axe est très fréquenté (environ 1 600 véhicules/jour).

Afin de rendre visible le projet, une page facebook a été créée, des prospectus ont été édités et distribués localement, des événements de présentation ont été organisés et un panneau d'affichage a été installé au bord de la route. Un parking attenant permet d'accueillir une 15zaine de véhicules.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 26 104,92 € HT.

La subvention régionale demandée est de 10 000,00 € (plafond), soit 38% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

Les deux projets suivants sont soumis par la CUMA de l'Epi.

**- Acquisition d'un broyeur d'accotement pour l'entretien des bords de champs, CUMA de l'Epi.**

La CUMA de l'Epi envisage l'acquisition d'un broyeur d'accotement pour l'entretien des bordures de champs. Au total, 5 adhérents se sont engagés sur le projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Les différentes réglementations imposées par la France et l'Europe, visent à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces derniers polluants, néfastes pour la nature, devront être réduits de 50% comme le précise le plan ECOPHYTO. Les agriculteurs de la CUMA sont conscients de ces enjeux environnementaux.

Le broyage apparaît comme la solution la plus efficace et la plus respectueuse de la faune et de la flore pour entretenir ces espaces de bordures de champs. Auparavant, bon nombre de bordures étaient désherbées chimiquement pour limiter la prolifération de plantes non désirées dans les cultures, proches. Afin de limiter ses pollutions, l'investissement d'un broyeur d'accotement se révèle être une bonne solution.

La largeur de travail de 1,80 mètres permet de broyer uniquement la largeur de la bordure de champs, et ainsi préserver le reste de la flore. Il peut aussi broyer ces bordures que les bords de chemins communaux, bords de routes, etc.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 9 350,00 € HT.

La subvention régionale demandée est de 3 200,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**- Acquisition d'un broyeur grande largeur, CUMA de l'Epi.**

La CUMA de l'Epi envisage l'acquisition d'un broyeur de grande largeur. 7 adhérents s'engagent sur ce projet, répondant à une problématique importante de la CUMA.

Cet outil de dernière génération offre de nouvelles possibilités de broyage et une qualité de travail améliorée. La largeur de travail de 5 mètres permet de pouvoir réaliser des chantiers dans diverses situations, avec des parcelles plus ou moins accessibles. L'investissement en renouvellement de l'ancien matériel, associé au premier broyeur est justifié par une augmentation des surfaces à broyer, passant de 455 à 700 hectares, et de plus en plus de calendrier resserré pour intervenir.

De plus, 3 nouveaux adhérents ont décidé d'utiliser ce nouvel outil et donc de rentrer dans le groupe broyeur. A noter que cette section est indépendante de l'autre. On ne retrouve ni les mêmes adhérents, ni le même matériel, ni les mêmes engagements financiers que sur le premier broyeur.

La largeur de 5 mètres permet des débits de chantier importants, permettant de faire face à l'importante surface à broyer. L'entretien du paysage et du territoire font partie des préoccupations importantes des adhérents. Leurs attentes agronomiques et environnementales vont dans le sens des techniques culturales simplifiées. Cet outil réalise le broyage des pailles, des débris de cultures ainsi que des couverts en intercultures.

De plus, le broyage et le mulchage des résidus, des pailles et des couverts permettent :

- de limiter le lessivage des nitrates vers les nappes phréatiques
- de ne pas avoir d'effet dépressif des pailles sur la culture suivante car la matière organique est mieux décomposée
- semer en simplifiant les façons culturales
- d'éviter une destruction chimique des couverts.

Coût HT du projet : 24 850,00 €.

Les dépenses éligibles s'élèvent à 16 350,00 € (reprise de matériel de 8 500,00 €) HT.

La subvention régionale demandée est de 5 700,00 €, soit 35% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

A l'issue de ces présentations, David VOYER commente les tableaux synthèses de la consommation des mesures n°7 « Acquisition de matériels en commun » et n°34 « matériels favorables à la biodiversité ». En effet, le Conseil régional a souhaité que le financement des broyeurs émerge désormais sur le module n°7. Le Bureau avait cependant étudié ces mêmes dossiers sur la mesure n°34. Il ne s'agit donc que d'un jeu d'écriture entre ces deux mesures. Les broyeurs restent toujours éligibles au Contrat Régional de Solidarité Territorial.

Le prochain dossier concerne le dispositif A vos ID investissement (rappel : bien que vues sous A vos ID, les conditions d'éligibilité des dossiers Economie Sociale et Solidaire sont celles de la mesure n°8 « Insertion par l'activité économique des personnes en difficulté »).

**- Développement des activités du Jardin de la Voie Romaine (salle de vente, stockage, production, hangar, et des serres agricoles), Association Jardin de la Voie Romaine.**

Le Jardin de la Voie Romaine est un jardin maraîcher biologique à vocation d'insertion sociale et professionnelle porté par une association loi 1901 créée en 2010. Il a reçu l'agrément « chantier d'insertion ». Il accueille des hommes et des femmes de tous âges, en situation précaire (allocataires du RSA, sans revenus, sans qualification ni formation, chômeurs de longue durée, jeunes n'ayant jamais travaillé, etc.).

A travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs (250 paniers par semaine), le Jardin de la Voie Romaine permet à des adultes de retrouver un emploi et de construire un projet personnel.

Afin de renforcer et pérenniser son action, le Jardin de la voie romaine a besoin de s'équiper en outils de production.

L'objet de la demande de subvention concerne la construction et l'équipement d'une serre à semis de 327m<sup>2</sup> qui permettra l'amélioration des espaces de travail ainsi qu'une diversification de la production (vente de plants), le renforcement du matériel plein champs, trois nouvelles serres et un tracteur.

Les besoins en matériels sont :

- Serre à semis et montage
- Cordon chauffant
- Raidisseur pour nappe
- Nappe écarteur
- Thermostat
- Dalle béton pour aménagement de la serre
- Serre mobile
- Matériels pour production (irrigation, matériels, paillage, agrafe, brouettes...)
- Débroussailleuse + tondeuse
- Serres fixes
- Tracteur maraîcher

Les dépenses éligibles s'élèvent à : 86 047,81 € TTC.

La subvention régionale demandée est de 34 400,00 €, soit 40% des dépenses éligibles.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

David VOYER présente le tableau synthèse de la consommation du dispositif ID en campagne, devenu A vos ID, sur le volet investissement et fonctionnement.

Mme BEVIERE donne quelques informations sur le projet autour du jardin d'André Eve à Morailles. Cet espace, racheté par la commune de Pithiviers-le-Vieil, devrait être exploité par le Jardin de la Voie Romaine, en partenariat avec l'Association 3 000 ans d'histoire à Pithiviers-le-Vieil.

M. THION, administrateur du Jardin de la Voie Romaine, complète en précisant que la production de fleur bio est envisagée, sous le label « Fleur de cognac ».

M. PETETIN indique qu'il existe des terrains sur la commune de Dadonville, vers la station d'épuration de Pithiviers, qui pourrait être loués ou mis à disposition de l'association. La parcelle fait entre 8 à 9 000 m<sup>2</sup>. la zone est inscrite au PLU pour ce type d'activité mais le terrain appartient toujours à M. CHENEAU.

**Contrat Global Essonne amont : attribution du marché et demande de subvention pour le suivi renforcé de la qualité des eaux des forages d'alimentation en eau potable**

Mme BEVIERE précise que deux délibérations sont à prendre pour le Contrat Global d'Actions Essonne amont, la première concernant l'attribution du marché pour le suivi renforcé de la qualité des eaux de forage d'alimentation en eau potable, pour les sites considérés comme prioritaires.

La Présidente rappelle en amont la délibération du Bureau d'avril 2017, par laquelle était formalisée le groupement de commandes entre le Pays et les 5 collectivités concernées, Aulnay-la-Rivière, Le Malsherbois, Marsainvilliers, Pithiviers, et Puiseaux.

Il était convenu que le Pays assurerait la rémunération du prestataire, recevrait les subventions éventuelles des partenaires financiers et répercuterait la charge résiduelle aux communes selon une répartition établie dans la convention (articles 3 et 4). Les frais d'étude s'élèvent à 16,67% par forage.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération. Il est décidé d'attribuer le marché du groupement de commandes pour le suivi renforcé de la qualité des eaux potables au Laboratoire EUROFINS, pour un montant de 17 780,00 € HT, soit 21 336,00 € TTC.

Une demande de subvention est faite à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de 80% du montant TTC.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Contrat Global Essonne amont : demandes de subvention pour le poste d'animateur principal (année 2018)**

La seconde délibération relative au Contrat Global concerne le financement du poste de l'animateur pour l'année 2018.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Considérant que le coût de fonctionnement de la cellule d'animation est estimé à 60 000,00 € pour l'année 2018, salaires, charges et frais inclus, il est demandé une participation financière, sur la base des forfaits respectifs mentionnés, à l'Agence de l'Eau Seine Normandie de 50% et à la Région Centre-Val de Loire de 30%.

Le reste à charge du PETR s'élève à 15 000 €.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet et modification du tableau des effectifs**

Mme BEVIERE précise qu'il ne s'agit ici que d'une évolution du grade de la secrétaire comptable, Dieula RICAPET, et non pas d'une création de poste en tant que tel. Le Centre de Gestion du Loiret demande que cette évolution soit prise avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme BEVIERE commente le tableau des effectifs modifié, correspondant aux transformations de situation des agents.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **Affaires diverses**

#### - Demande d'engagement pour la Charte à l'installation.

Mme BEVIERE indique avoir reçu une demande de signature de la Charte régionale des Jeunes Agriculteurs Région Centre-Val de Loire. Cette dernière vise à notifier l'engagement du PETR vers le secteur agricole.

Les 3 axes principaux de la Charte sont de « sensibiliser les agriculteurs en fin de carrière à transmettre aux jeunes porteurs de projets en agriculture », « d'accompagner l'ensemble des porteurs de projet et leur permettre de s'installer sur des exploitations viables et vivables et transmissibles » et de « guider les jeunes agriculteurs dans leur rôle de chef d'entreprise et contribuer à la pérennité économique de leurs exploitations ».

Mme BEVIERE rappelle que le Pays avait porté les études sur les transmissions des exploitations agricoles sur plusieurs cantons de son territoire. De plus, à travers la gestion du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, le PETR accompagne les exploitants, regroupés ou non, dans leur demande de financement des outils de production ou de diversification.

Ne relevant pas de remarque, la Présidente propose que le PETR signe cette Charte à l'installation. La signature officielle se tiendra le 13 décembre 2017 au Château de Charbonnière à Saint-Jean-de-Braye.

**Le Bureau donne son accord.**

#### - Retour sur la manifestation organisée par l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais à la Halle de Chamerolles.

Mme BEVIERE se réjouit de la forte participation à cette réunion, organisée par l'Office de Tourisme. Elle avait pour but de présenter les axes stratégiques à développer sur les trois prochaines années. La Présidente rappelle les intitulés des groupes de travail :

1. Les Circuits vélo
2. Le Patrimoine naturel et les bases de loisirs
3. Le Tourisme d'affaires
4. Les Circuits pédestres
5. Les Hébergements
6. Les Producteurs locaux : agriculteurs, artisans et industriels
7. Le Patrimoine rural : culture, architecture
8. Le Tourisme équestre
9. La Communication.

Elle invite les membres du Bureau à suivre les réunions des groupes de travail, la mobilisation des élus devant accompagner le travail des professionnels du secteur.

#### - Retour sur le RDV entre le PETR et Messieurs GEFFARD et THIEFFRY de la société PME, dans le cadre de la valorisation financière des CEE bonifiés TEPCV.

David VOYER indique que la réunion plénière, regroupant l'ensemble des collectivités engagées dans cette démarche, accompagnées de leur architecte ne serait pas organisée, PME préférant prendre contact individuellement avec chacun. Il s'agit de s'assurer de la concordance des appels d'offres avec les résultats attendus et les éléments éligibles, afin de se garantir du financement des opérations.

Une liste de contacts (réfèrent de la collectivité, architecte, etc.) est en cours d'élaboration. Les projets doivent avoir débuté avant la fin de l'année, les travaux terminés avant fin 2018.

#### - Retour sur la réunion « Mobilité » organisée en Sous-préfecture le 21 septembre.

Mme BEVIERE indique que l'association TRlaction s'est positionnée pour porter ce projet, si les demandes de financement se concrétisent.

Dans un premier temps, la conseillère insertion de l'association mobiliserait 25% de son temps pour accompagner les personnes en difficulté de mobilité. Une flotte de scooter électrique est envisagée, en partenariat avec le groupe PEUGEOT, ainsi qu'un ensemble de solutions : le covoiturage, la location de véhicules, l'utilisation des transports en commun, etc. Le projet devrait très rapidement prendre de l'ampleur, ce qui nécessitera de revoir la quote-part temps du conseiller. L'objectif est aussi de développer un projet de territoire, ce qui induit de travailler avec plusieurs partenaires (auto-écoles, loueurs, UDAF, etc.), et les prescripteurs que sont le Pôle Emploi, la Mission Locale et la Maison du Département. Ces trois dernières structures orienteront les bénéficiaires en recherche d'emploi vers la plateforme, dans la mesure où la mobilité reste le seul obstacle à leur employabilité.

Une nouvelle réunion est prévue fin novembre.

#### - Information sur la réunion entre les DGS des EPCI et le PETR pour le PCAET.

Mme BEVIERE rappelle que les collectivités souhaitent transférer la compétence PCAET au PETR et qu'il était envisagé de réaliser le diagnostic territorial en interne plutôt que de le confier à un Bureau d'études externalisé. Pour étudier cette faisabilité, une réunion de travail doit être organisée. Reste à trouver une date où chaque structure est disponible.

#### - Réunions SCoT.

Mme BEVIERE rappelle que la révision du SCoT avance et que plusieurs réunions de concertation sont programmées. La première se tiendra le 26 septembre à 17h30, à Ramoulu. Il s'agit de débattre sur le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). La synthèse a été envoyée à toutes les collectivités.

D'autres ateliers sont programmés les 26 et 27 octobre. Le débat portera alors sur le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), c'est-à-dire le projet politique du SCoT.

La Présidente rappelle l'importance de la mobilisation des élus pour ces réunions et documents, car il s'agit d'écrire et de définir l'avenir du territoire pour les prochaines décennies.

#### - Contrat Local de Santé.

Mme BEVIERE rappelle que le PETR signera son Contrat Local de Santé, avec les services de l'Etat et les partenaires, lors d'une manifestation organisée au sein de l'Hôpital de Pithiviers le 29 septembre à 11h.

Pour des raisons matérielles (taille de la salle), seuls les Présidents des EPCI, signataires du Contrat, sont invités.

Mme BEVIERE indique qu'un nouveau Forum santé sera organisé le 19 octobre, de 16h à 18h, à la salle des fêtes de Pithiviers-le-Vieil.

#### - Information sur le lancement d'une réflexion sur faisabilité de labellisations « Site remarquable du Goût », AOP ou IGP pour le Pithiviers fondant.

David VOYER explique que deux réunions sont programmées pour étudier la faisabilité de ces labellisations. Le label « site remarquable du goût » semble être intéressant car il s'agit de valoriser le produit gastronomique et son territoire environnant.

Les démarches AOP ou IGP sont à plus long termes, car elles nécessitent d'avoir travaillé en amont sur la production locale d'amandes. Plusieurs contacts pris par le PETR ou par la Confrérie semblent confirmer la faisabilité d'une filière de production locale.

#### - Dates du prochain Bureau.

Il est proposé la date du 20 octobre pour l'organisation du Bureau ; il sera suivi d'un Comité syndical, puisque le PETR doit valider son Règlement Intérieur avant le 10 novembre.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h00.

**Monique BEVIERE, Présidente**